

Fiche d'inscription

Année scolaire 2024/2025

and Little!	
Nom et Prénom de l'élève :	
Adresse :	
Code Postal : Ville :	
Téléphone(s) :	
Mail :	
Date de naissance :	
Pour les élèves mineurs	
Nom et Prénom du représentant légal 1 :	
Adresse :	
Code Postal : Ville :	
Téléphone(s) :	
Mail :	
Nom et Prénom du représentant légal 2 :	
Téléphone(s) :	
Mail:	
	• 10
Disc	iplines
☐ Découvertes Musicales (à partir du CP)	Formation Musicale (solfège):
1 ^{er} Instrument :	Professeur :
2 ^{ème} Instrument :	Professeur :
Prostinues Callactives	
<u>Pratiques Collectives</u>	
□ ATELIER JAZZ	□ ENSEMBLE TROMPETTES
\Box ATELIER ROCK	☐ ENSEMBLE SAXOPHONES
☐ ATELIER RYTHM'N BLUES	☐ ENSEMBLE ACCORDEONS
□ ATELIER REGGAE	☐ ENSEMBLE FLUTES
☐ QUATUOR SAXOPHONES	☐ ENSEMBLE GUITARES
□ MUSIQUES IRLANDAISES	☐ ENSEMBLE HARPES
☐ CHORALE ENFANTS	☐ ENSEMBLE PERCUSSIONS
☐ CHORALE ADULTES	☐ ENSEMBLE UKULELES
□ VOCAL ADOS	

Possibilité de suivre uniquement une pratique collective d'1h ou atelier d'1h1/2 ou plusieurs.



Paiement des cours

L'inscription étant définitive pour l'année en cours, <u>toute année commencée est due dans son intégralité</u> sauf en cas de force majeure justifiée dès l'arrêt des cours et de la validation du bureau.

La totalité des frais de scolarité sont à joindre à la fiche d'inscription

Votre feuille d'imposition ou attestation CAF sont à présenter sinon le tarif maximal sera appliqué

Tranche :	Montants	Modes de paiement
Adhésion	€	☐ Montant Chèque(s)
Frais	€	☐ Montant Espèces
pédagogiques		☐ Montant Chèques vacances
Total dû		
Chèques bancaires	Le 1 ^{er} règle	e règlement annuel ou trimestriel (à l'ordre de Ecole de Musique de Périgny). ement est encaissé le mois suivant l'inscription. s des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre seront encaissés respectivement le 10 janvier et le 10 avril.
Espèces	Pour un règ	nt en espèces peut se faire pour l'année ou en complément d'un paiement par chèque. glement par trimestre, des chèques de caution seront demandés puis échangés au début de destre (janvier et avril).
	Il est possib	le de régler en 7 fois max par chèques débités le 10 de chaque mois entre octobre et avril
		Droit à l'image
l'Ecole de Musi	que de PÉRI	n □ GNY d'utiliser librement dans tous les supports de communication (plaquette, journaux, k) les photos prises dans le cadre des activités de l'Ecole de Musique.
site internet, p	age raceboo	
		Règlement intérieur
	net et au se	d'adhérent n'est censé ignorer le règlement intérieur de l'école de musique (consultable crétariat de l'école de musique) et par conséquent, toute inscription entraîne nt.
		Le (s) parent(s) ou l'élève majeur
	Reconr	naît avoir pris connaissance du règlement intérieur et du droit à l'image

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinés au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifié, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Consulter le cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Date et signature

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adressez au secrétariat de l'Ecole de Musique.